

LISTE DES DELIBERATIONS

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT

Séance du Conseil municipal Du 1^{er} décembre 2022

20 conseillers étaient présents :

Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet.

6 conseillers étaient excusés :

Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Laurent Desbrini - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod (pouvoir à Isabelle Gostoli de Lima) - Sabine Sellini - (pouvoir à Rose Paviet) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc).

3 conseillers étaient absents :

Franck Chenal - Murielle Chenal - Marie-Pierre Rebrassé.

* * * * * * * *

A 17 heures 30, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

1

I - Administration générale :

Administration générale

- 1 Fourniture de forfaits de ski pour le domaine skiable de la station de La Plagne aux enfants de 5 à 18 ans résidents sur le territoire de la commune et pour les enfants de travailleurs saisonniers employés sur le territoire de la commune pour la saison hivernale 2022/2023 – approbation de l'accord-cadre
 - ..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'accord-cadre à passer avec la Société d'Aménagement de la Plagne, 54 Impasse de la Cembraie, 73210 La Plagne-Tarentaise.
- 2 Vote d'une autorisation d'engagement et de crédits de paiement (AE/CP) : acquisition de forfaits de ski enfants résidents pour le domaine skiable de La Plagne saison 2022-2023
 - ..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve, au titre de l'année 2022, la création de l'autorisation d'engagement et des crédits de paiement proposés.
- 3 Décision modificative n°3
 - ..Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, la Décision Modificative n°3 au budget principal.

La séance du Conseil municipal est levée à 17h40.

Publié le 2 décembre 2022.